



PLAN LOCAL D'URBANISME

7.7 – Notice déchets

<i>Elaboration du PLU prescrite le 30 mai 2011</i>
<i>Arrêt du PLU le 25 Avril 2016</i>
<i>Approbation du PLU le 24 Avril 2017</i>



La gestion des déchets :

Dans le cadre de la loi sur l'intercommunalité, la loi Chevènement, le SIRDOMDI (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et la Destruction des Ordures Ménagères et des Déchets Industriels) collecte et traite les déchets d'une grande partie des Mauges, dont Montrevault sur Evre.

1. Collecte et traitement des déchets :

a. Modes de collecte

Il existe deux modes de collecte :

- Le porte à porte : organisé par la collectivité qui organise le ramassage tous les 15 jours, excepté pour les professionnels qui peuvent bénéficier d'une collecte hebdomadaire avec un taux moyen de présentation d'un peu moins de 44% par passage pour Montervault sur Evre (le plus faible du SIROMDI).

Le rapport annuel de gestion confirme la tendance à la baisse du ratio collecté par habitant, engagée en 2009, qui s'accroît encore et qui permet de dépasser l'objectif fixé pour 2016 de 130 kg/hab/an (objectif défini dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).

- L'apport volontaire : vers un « point de recyclage ».

Les points d'apport volontaire sont répartis de la manière suivante à Montrevault sur Evre :

	Colonne de tri réservée aux papiers, revues, journaux, magazines	Colonne de tri réservée aux verres	Colonne de tri réservée aux textiles.
La Boissière sur Evre	1	2	1
Chaudron en Mauges	3	3	1
La Chaussaire	1	1	0
Le Fief Sauvin	4	4	1
Le Fület	4	6	1
Montrevault	4	5	1
Le Puiset Doré	4	4	1
St Pierre Montlimart	5	8	4
St Quentin en Mauges	2	2	1
St Rémy en Mauges	2	3	1
La Salle et la Chapelle Aubry	4	5	0

3 déchetteries assurent également la récupération des matériaux recyclables par apport volontaire dans les communes suivantes :

- Déchetterie principale avec des amplitudes horaires d'ouverture plus importantes que les déchetteries secondaires : St Pierre Montlimart, ZI La Paganne, route de St Florent le Vieil
- Déchetteries secondaires
 - o Le Fief Sauvin, Lieu dit La carrière d'Abriard, route de Montrevault
 - o Le Puiset Doré, Lieu dit Les Epinettes

A noter également la présence à Saint-Quentin-en-Mauges d'une ecocyclerie des Mauges Composée de :

- A.L.I.S.E. Ateliers,
- AGIREC
- ATIMA.

Les objectifs de cette écocyclerie :

- Diminuer l'enfouissement des déchets (car au lieu de jeter, les particuliers apportent leurs objets et meubles),
- Service à la population par une vente de ces produits à moindre prix,
- Création de nouveaux postes en insertion (poste de vendeur, ...).
- Economiser les matières premières

Les Associations d'insertion et les entreprises qui collectent, réparent et revendent des produits pour leur donner une seconde vie. Ces associations déménagent, débarrassent, récupèrent et nettoient afin de revendre ces objets à moindre prix.

b. Vers le traitement et l'élimination :

Une fois collectées, ces ordures ménagères sont confiées à Valor 3 E qui en assure le traitement. Le Syndicat Mixte Valor3e est un établissement public regroupant huit structures intercommunales. Il est l'héritier du SMEVED (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets) mis en place en 2003.

Les ordures ménagères collectées sur le territoire du SIRDOMDI sont déposées et traitées à l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges où un tri mécanique est effectué afin de séparer la part fermentescible des ordures ménagères.

Le C.S.D.U. devenu ISDND créé en 1990, permet également le stockage des déchets non dangereux. Situé aux abords de l'usine de compostage des ordures ménagères de Bourgneuf en Mauges, il accueille uniquement les déchets non dangereux du Sirdomdi.

En ce qui concerne le traitement des déchets produit par les professionnels, L'accès aux déchèteries des particuliers leur est refusé. La collecte se fait par apport volontaire dans des déchèteries spécialisées depuis le 2 mai 2012. Quatre déchèteries professionnelles pour le dépôt de leurs déchets d'activité sont disponibles en dehors de Montrevault sur Evre :

- BEAUPRÉAU - ZA Dyna Ouest, site attenant à la déchèterie actuelle
- MELAY - Lieu-dit La Haute Brosse, site attenant à la déchèterie actuelle
- MONTJEAN SUR LOIRE - Lieu-dit Le Petit Lapin, site attenant à la déchèterie actuelle
- SAINT LAURENT DES AUTELS - Route du Fuilet, sur le site de la société SACOVAD

A noter également la collaboration entre la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire et ADIVALOR (éco-organisme pour la gestion des déchets issus de l'agriculture), financé par l'Union des Industries des Produits Phytosanitaires.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets phytosanitaires et fertilisants. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

Limiter les productions de déchets, faciliter leur gestion à la ferme, proposer des solutions d'élimination en respectant l'environnement et la réglementation sont les 3 objectifs de la Mission de Recyclage Agricole de Déchets (MRAD).

A ce jour, 30 à 40 % des gisements recyclables sont collectés en partenariat avec les distributeurs et les filières nationales.

c. Vers les filières de valorisation des collectes en déchetterie

Après leur collecte sur les différentes déchèteries, les déchets sont acheminés vers des sites de traitement où ils seront, soit valorisés (valorisation matière ou énergétique) soit enfouis.

On constate que plus de la moitié (58.7 %) des déchets collectés dans les déchetteries sont valorisés.

Type de déchets	Filière	Site de traitement
Végétaux	Compostage	Plateforme de compostage - Maine Compost à St Rémy en Mauges et Cholet
Tout-venant	Enfouissement	Stockage à la Poitevinière dans l'installation pour le Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND), site de BRANGEON
Gravats	Enfouissement	Enfouissement à St Rémy en Mauges et au Cellier-Vallet
Ferraille	Recyclage	Stockage sur le site de FERS à Cholet ou Clisson avant expédition vers les repreneurs
Bois traité	Recyclage	Traitement (broyage puis éventuel criblage) sur les sites de FERS à Cholet ou Clisson puis expédition à des fabricants de panneaux particules
Carton	Recyclage	Tri et conditionnement sur les sites d'Alise Ateliers à la Pommeraye, d'AGIREC à St Laurent des Autels, d'ATIMA à Andrezé et de FERS à Cholet, puis expédition vers les repreneurs
DEA	Recyclage, valorisation énergétique et enfouissement	Collecte et tri sur le site de FERS à Cholet. Matelas : Recyclage à l'entreprise RECYC MATELAS à Mortagne sur Sèvre (79) Bois et ferraille, même traitement que le bois traité et la ferraille (voir haut du tableau) Plastiques : tri et conditionnement sur le site de FERS à Cholet avant expédition vers des repreneurs. Autres rembourrés : incinération
DDS	Recyclage et valorisation énergétique	Site de TRIADIS Rouen et TREDI SALAISE : Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers
DEEE	Recyclage, valorisation énergétique et enfouissement	Site de VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou
Réemploi	Recyclage	Revente des produits à la boutique solidaire de St Quentin en Mauges
Film plastique	Recyclage	Stockage sur le site de FERS à Cholet avant expédition vers les repreneurs
Plastiques durs	Recyclage	Tri et conditionnement sur le site d'ALISE ATELIERS à la Pommeraye, avant expédition vers les repreneurs
Polystyrène	Recyclage	Stockage sur le site de FERS à Cholet avant expédition vers les repreneurs
Piles	Recyclage, incinération, enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont incinérés
Néons	Recyclage, incinération, enfouissement	Verre et ferraille recyclés, plastique est incinéré, poudre et mercure enfouis
Huiles de vidange	Recyclage	Site d'ASTRHUL à Liré
Verre	Recyclage	Stockage à la Poitevinière (ISDND) avant expédition vers le repreneur
Fibrociment	Enfouissement	Stockage à la Poitevinière dans l'installation pour le Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND), site de BRANGEON

Les déchets pouvant être lié aux chantiers (ferraille, gravats...) sont stockés dans les déchèteries avant d'être revalorisé dans les filières exposé ci-dessus.

d. Les décharges sauvages :

Aucune décharge sauvage n'est présente sur le territoire de Montrevault sur Evre. Cependant, il semble utile de rappeler leur ancienne localisation, afin de connaître la nature potentiellement polluée de ces sites avant tout aménagement :

- A Montrevault, près du pont de Bohardy, actuellement réaménagé en station d'épuration
- A Saint-Rémy-en-Mauges, en face de l'église sous une surface bétonnée
- A Chaudron-en-Mauges, également bétonnée, au sud-ouest dans l'enveloppe urbaine.

2. Enjeux et prévention :

a. Le Plan départemental de prévention des déchets :

Le plan d'actions, qui a débuté en 2011 pour une durée de 5 ans, vise les objectifs quantifiés fixés par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 :

- Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant sur les cinq premières années
- Porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers.
- **Diminuer de 15 % d'ici 2012** les quantités partant à l'incinération ou au stockage

b. Programme Local de Prévention des Déchets (échelle du SIRDOMDI)

Depuis décembre 2009, le SIRDOMDI s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). L'objectif de ce programme est de **réduire de 7% la production des ordures ménagères et déchets assimilés en 5 ans sur le territoire**. Pour cela, des actions sont menées sur les thèmes suivants :

- Promotion des achats moins générateurs de déchets,
- Actions d'évitement de la production de déchets,
- Actions emblématiques nationales,
- Prévention des déchets des collectivités,
- Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative,
- Programme de prévention : actions globales et transversales.

L'année 2008 est l'année référence (année 0) du programme.

Durant l'année 1 (2010), le diagnostic du territoire, qui a permis de repérer les gisements prioritaires sur lesquels agir en matière de prévention des déchets, a été réalisé. Un programme d'actions en a découlé dont le bilan est régulièrement effectué dans les rapports annuels de gestion du SIROMDI.

Cela se traduit notamment par :

- La promotion de la démarche « stop pub »
- La sensibilisation des consommateurs aux achats malins et responsable
- La promotion, la réparation et le réemploi des déchets
- La sensibilisation dans les écoles par les agents du SIRDOMDI (Bobo Planète d'Angers pour les maternelles)
- La mise en place de la redevance incitative depuis 2011 pour inciter au comportement "éco-responsable" des citoyens.

...

En moyenne, à l'échelle du SIROMDI : il est constaté une baisse de la production de déchets de 271.7 kg/hab en 2008 à 185 kg/hab en 2014, soit une baisse de 31.9% (l'objectif de baisse de 7% est donc atteint)

c. Programme « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage »

Retenu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour le projet « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage », le Sirdomdi mènera un nouveau programme d'actions entre 2015 et 2018, ayant pour objectifs de :

- Réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés collectés sur le territoire,
- Valoriser plus de 80% des déchets ménagers restants pour en limiter l'enfouissement en développant de nouvelles filières de valorisation matière, organique et énergétique.

A la différence du Programme Local de Prévention des Déchets, qui ne concernait que les Ordures Ménagères – Ordures Ménagères Résiduelles, Papiers-Revues-Journaux-Magazines et Emballages avec le Verre –, les actions du "Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" doivent également prendre en compte les déchets collectés sur les déchèteries.

Par ailleurs, dans une démarche générale d'économie circulaire, il s'agit d'agir auprès de tous les acteurs du territoire, particuliers, collectivités, associations, mais aussi professionnels.

Les actions devront permettre une réduction des déchets collectés mais également une meilleure valorisation des déchets restants.